COMPTE RENDU DE REUNION

Date: 09/11/2021	Lieu: Salle du Conseil Municipal
	RD – Patrick DOUCHY - Michèle HOOGE - Anne NERE – Mireille ROUZAUD - Lysiane PALISSE – Sphane LHUISSIER
Objet: REUNION ORDINAIR	RE DU CONSEIL MUNICIPAL
Diffusion : les membres du Conseil Municipal – Secr	étaire de mairie – affichage municipal – site internet
Rédacteur : Lysiane PALISSE	Date de diffusion : 15/11/2021

COMPTE RENDU (Suite)	Indice	: 00
	Page	: Page 2 sur 7

ORDRE DU JOUR

- 1. Panneau Pocket
- 2. Appel du Conseil Municipal concernant l'épicerie
- 3. Reprise de l'espace public situé sur les futurs lotissements
- 4. Coupure de l'éclairage public
- 5. Cérémonie du 11 Novembre
- 6. DIA ARENE/LOPEZ-LEFEBVRE
- 7. DIA CASADEJUS/PATON-WALLACE
- 8. DIA ARENE/PATON-WALLACE
- 9. CIA et RIFSEEP
- 10. Décision modificative au budget
- 11. Subventions d'investissement
- 12. Questions diverses

PREAMBULE

Conformément aux dispositions génériques relatives aux réunions décidées lors de la réunion du 26 Mai 2020, Lysiane PALISSE est désignée secrétaire de séance.

Véronique BELANGER, absente, donne pouvoir, à Lysiane PALISSE. Stéphane LHUISSIER, absent donne pouvoir à Frédéric PUGNERE.

Le maire propose le rajout d'un point à l'ordre du jour « Reprise de l'espace public situé sur les futurs lotissements ». Cet ajout est adopté à l'unanimité.

1 PANNEAU POCKET

L'application PanneauPocket est en service depuis le 14 octobre ; elle comporte déjà de nombreux messages d'information pour la population avec des retours très positifs. De nombreux habitants l'ont déjà téléchargée sur leur téléphone portable et l'utilisent.

Pour celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait, merci de le faire, car l'application est très utile pour des informations du quotidien (évènements, alertes météo, informations pratiques). Téléchargée sur votre mobile et placée en favori sur votre écran, elle est consultable en un seul contact.

<u>Rappel</u>: Cette application qui fonctionne sur tous les téléphones a pour fonction de faire parvenir les <u>messages éphémères</u> ou des messages durables mais courts (du type heures d'ouverture de la mairie, de l'épicerie, ...) et peut être d'une très grande utilité lors de situations de crise telles que les inondations en informant la population en temps réel. Elle ne nécessite aucun abonnement. Elle est gratuite, <u>d'utilisation anonyme et sans publicité</u>.

Elle ne se substitue pas à notre site internet.

2 APPEL DU CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT L'EPICERIE

L'épicerie connait aujourd'hui des difficultés de fonctionnement malgré un investissement sans relâche de l'exploitante, Nathalie, et des prix raisonnables. Ces difficultés sont essentiellement liées à une fréquentation insuffisante par la population. Cet établissement concourt pourtant à la transition écologique car il privilégie les circuits courts : viandes et charcuterie, fruits et légumes, pain tous les jours sur commande et poisson frais le samedi matin (sur commande directement au poissonnier), pâtes fraiches, fromages de chèvre, plats cuisinés (faits maison) deux fois par semaine et de nombreux autres

COMPTE RENDU (Suite)	Indice	: 00
	Page	: Page 3 sur 7

produits. L'épicerie constitue également un service à la population qui connait des difficultés pour se déplacer (notamment les personnes âgées).

Prochainement ce service de proximité sera étendu à :

- La vente de produits d'entretien bio à prix coutant (la mairie financera la marge de l'exploitant)
- La vente de bouteilles de gaz
- La mise en place d'un Point Relais pour la distribution de colis

Le Conseil Municipal appelle donc la population à contribuer directement au fonctionnement de l'établissement afin d'en assurer la durabilité.

La signalétique de l'établissement sera également améliorée.

3 REPRISE DE L'ESPACE PUBLIC SITUÉ SUR LES FUTURS LOTISSEMENTS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la reprise de l'espace public situé au sein des deux futurs lotissements, une fois toutes les réserves de réalisation levées.

4 COUPURE ÉCLAIRAGE PUBLIC

A compter du 12 novembre, compte tenu du retour d'expérience réalisé, la coupure de nuit sera anticipée de 30 minutes l'hiver; les nouveaux horaires de coupure de l'éclairage public sont les suivants :

- Du 1^{er} septembre au 30 juin : 22 heures 30 6 heures 30
- Du 1^{er} juillet au 31 Aout : 0 heures 6 heures 30

L'arrêté municipal sera modifié en conséquence et une information diffusée par news et PanneauPocket.

5 CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Le rendez-vous est sur la place à 11 heures avec un départ à 11h15 pour la cérémonie habituelle avec participation des enfants. La cérémonie sera suivie d'un apéritif à la salle des fêtes, en extérieur dans le respect des conditions sanitaires.

6 DIA ARENE/LOPEZ-LEFEBVRE

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la non préemption de la parcelle B 7 de superficie 520 m2, située au Chemin de Vacaresse.

7 DIA CASADEJUS/PATON-WALLACE

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le non préemption de la parcelle A290 de superficie 630 m2 et de la bâtisse située sur la parcelle A294 de superficie 353 m2, Rue de La Claire.

8 DIA ARENE/PATON-WALLACE

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la non préemption de la parcelle A 578 de superficie 304 m2, située Rue de La Claire.

9 CIA ET RIFSEEP

Rappel du Conseil Municipal du 29 juin

- « Le RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) est constitué de deux parts cumulables :
 - L'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) tenant compte :
 - o d'une part, du niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions

COMPTE RENDU (Suite)	Indice	: 00
	Page	: Page 4 sur 7

- o d'autre part, de l'expérience professionnelle de l'agent c'est-à-dire de la connaissance acquise par la pratique: nouveauté majeure du dispositif.
- Le complément indemnitaire annuel (CIA), qui repose sur l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent : il est en principe lié à l'évaluation professionnelle. »

Le 29 juin, après en avoir débattu (débat sans vote car la décision formelle relève d'un arrêté du maire) le Conseil Municipal a décidé de :

- Convertir le montant de l'IAT actuel en IFSE
- Choisir les CIA individuels en décembre après l'entretien individuel annuel des employés communaux et le verser en janvier.
- Augmenter, à compter du 1^{er} juillet 2021, l'IFSE de l'employé communal, en charge des travaux techniques de 50 € brut mensuel pour résorption partielle de la perte de salaire lors de l'embauche (2019).

Ce jour, après en avoir débattu (débat sans vote car la décision formelle relève d'un arrêté du maire) le Conseil Municipal décide de :

- Fixer les CIA des employés communaux pour l'année 2021 ainsi :
 - Secrétaire de mairie : 305 € dont 250 € pour le CIA et 55 € pour compléter la prime régisseur vu que le RIFSEEP a été mis en place au 1er juillet 2021, seulement la moitié de la prime régisseur a été perçue.
 - o Agent polyvalent : 400 €
 - o Technicien de surface : 150 €

Le CIA sera versé sur paye de janvier.

10 <u>DÉCISION MODIFICATIVE AU BUDGET (OPÉRATION D'ORDRE)</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité les deux opérations d'ordre suivant :

- Transfert de 113 627 € du compte 6718 de fonctionnement, pour les mettre au compte 023 de fonctionnement, puis basculement au compte 021 d'investissement.
- o Le transfert de l'amortissement d'une dépense faite en 2018 (aide pour NOTRE DAME) sur les comptes 6811 042 et 2804182 040 pour 300 €.

Ces opérations d'ordre ne modifient pas l'équilibre global des comptes.

11 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Le maire annonce au Conseil Municipal l'obtention de deux nouvelles subventions :

- dans le cadre du Plan France Relance (DSIL exceptionnelle) :
 - ✓ <u>Bistrot de pays ou future bibliothèque</u> (Maison Marie-Fernand) : 23 373 € de subvention obtenue soit 60 % des couts :

Les coûts : 38 955 € HT

L'étude thermique : 180 € HT

Remplacement des menuiseries : 11 608 € HT

Doublage des murs et isolation des plafonds, avec en connexion la mise aux normes

de l'installation électrique : 15 802 € HT

Changement de mode de chauffage : 11 364 € HT

✓ Mairie : 9 036 € de subvention obtenue

Les coûts : 15 060 € HT

Étude thermique : 230 € HT

Remplacement des menuiseries : 12 007 € HT

COMPTE RENDU (Suite)

Indice : 00

Page : Page 5 sur 7

Isolation des plafonds : $689 \in HT$

Changement de mode de chauffage : 2 133 € HT

• Dans le cadre de la DETR 2021

✓ La réfection du Chemin du Four à Chaux : 3 500 €

Le bilan des subventions en cours est donc le suivant :

Bâtiments, lieux, infrastructures	Echéances	Budget Total HT (BT)	Total subvention s obtenues (TS)	Taux de subventions	Type de subventions
Four communal	juin 2022	35 966 €	36 002 €	100 %	DETR 2020 (13 984) Région (10 790) Département (6 938) Fdc 2019 (4 290)
Place du village	Juin 2022	48 958 €	43 964 €	90 %	DETR 2020 (15 146) Région (12 239) Département (12 239) Fdc 2020 (4 340)
Commerce et Maison Nizier	Décembre 2022	36 733 €	22 040 €	60 %	DSIL exceptionnelle Plan France Relance
Café de pays et Maison Marie- Fernand	A commencer avant sept 2023 (4 ans pour terminer les travaux à compter de la date de commencement des travaux)	38 955 €	23 373 €	60 %	DSIL exceptionnelle Plan France Relance
Mairie	A commencer avant sept 2023 (4 ans pour terminer les travaux à compter de la date de commencement des travaux)	15 060 €	9 036 €	60 %	DSIL exceptionnelle Plan France Relance
Cassis ou dos d'âne : Le Grand Chemin et La Combe de Robin	Décembre 2022	16 126 €	16 580 €	100 %	Amendes de Police (11 880 €) et DETR 2020 (4 700 €)

COMPTE RENDU (Suite)	Indice	: 00
	Page	: Page 6 sur 7

WC public	Février 2023	14 611 €	9 496 €	65 %	DETR 2020 (5 844) Département (3 652)
Chemin du Four à Chaux	Octobre 2023	11 604 €	3 500 €	30 %	DETR 2021
TOTAL		206 409 €	160 491 €	78 %	

D'autres subventions seront demandées en 2022 pour voiries (Route de Cavillargues, les chemins ruraux : La Noille – Alais – L'Escu - Le Mas Palisse, ...), pour sécurisation du chemin piéton des Parans (grilles et caillebotis), pour acquisitions diverses, ...

12 QUESTIONS DIVERSES

12.1 Parking salle des fêtes : changement d'heures

Comme décidé en Conseil Municipal d'avril 2015, mais non intégrées dans la convention, les règles d'utilisation en tant que parking du terrain de sport sont les suivantes :

- Pendant la période « heures d'été » : le terrain de sport est interdit au parking. En effet, pendant cette période, les enfants jouent plus tardivement sur le terrain de sport et l'aire de jeux, et la mixité avec les véhicules présente une gêne pour eux.
- Pendant la période « heure d'hiver » : le terrain de sport est utilisable en tant que parking à partir de 18 heures. L'utilisateur responsable devra ouvrir et refermer à clé le parking.

La convention sera modifiée dans ce sens.

Il est par ailleurs rappelé que de nouvelles places de parking ont été créées devant la salle des fêtes et le long du Grand Chemin et qu'elles doivent être utilisées prioritairement.

12.2 Calendrier

- Commission Communication : le 29 novembre à 9 heures
- Vœux du maire et repas des ainés : le 22 janvier 2022 ; repas à midi, vœux à 18.30 les deux évènements, avec pass sanitaire obligatoire.
 - Rallye des vins du Gard : le 5 décembre (8h-12h)
 - Commission Vie Associative : le 1^{er} décembre à 18 heures
- Réunion Conseil Municipal 2022 : 13/01, 08/02, 10/03, 12/04, 12/05, 28/06, 8/09, 11/10, 03/11, 06/12

12.3 <u>Fête de Noël</u>

Un sapin sera installé et décoré sur la place de la mairie pendant la période des fêtes de fin d'année.

COMPTE RENDU (Suite)

Indice : 00

Page : Page 7 sur 7

Raphaël CHEVALARD Patrick DOUCHY Michèle HOOGE Anne LUPIAC Lysiane PALISSE
Michèle HOOGE Anne LUPIAC
Michèle HOOGE Anne LUPIAC
Anne LUPIAC
Anne LUPIAC
Anne LUPIAC
Anne LUPIAC
Lysiane PALISSE
Lysiane PALISSE
Lisa
Patrick PALISSE
Frédéric PUGNERE
8-
Joël PUJADE
JOEI PUJADE
Mireille ROUZAUD
Mireille ROUZAUD
Story Contract of the Contract